



Student Accident Insurance

**You mean
you don't have
Student Accident
Insurance?**

Purchase a Plan Today!

visit manitobastudentinsurance.ca or call us at 1.800.463.5437

Who is Eligible?

Children are eligible for coverage if they are:

- a) more than 6 months old;
- b) less than 27 years old; and
- c) live in Canada, except the province of Quebec.

If a child is 14 years old or older at any time during the Coverage Period, they must be a full-time student within the 12 months prior to any claim. We define a full-time student as being enrolled in a minimum of 3 courses at the same time, during any 4-month period.

If you have children enrolled in different schools or school boards, they may all be insured under one policy.

Endorsed by:



Program Arranged by:
HUB International & Milnco Insurance

Underwritten by:



Protect your loved ones 24/7 with student accident insurance

Get the financial protection your family needs.

If your child is involved in an accident, whether at school or during non-school hours, student accident insurance protects your family from the resulting expenses, which are not normally covered under your government health and group insurance plans.

The Platinum Plan - our best selling plan - only \$42/year

For only \$42.00 a year, the Platinum Plan offers our best value in 24/7 accident insurance coverage. Plus, it is our only plan to offer out-of-province emergency medical coverage (up to \$200,000) plus other travel benefits.

Are you sure your child is covered?

Government health plans and employment plans offer limited coverage. We help to fill in the gaps.

How much of a difference can Student Accident Insurance really make?

Example: A 12 year-old was riding a bike. The student fell over the handle bars, fractured a wrist and cracked several teeth.

	Platinum Plan	Without Student Accident Insurance
Annual Premium	\$42	\$0
Dental Treatment	\$0	\$1,515
Chiropractic Treatment	\$0	\$361
Prescription Medication	\$0	\$81
Expense Reimbursement	\$0	\$250
Out of Pocket Expenses	\$42	\$2,207

Three Plans to Choose From!

Benefits* Include:

	Platinum Plan	Gold Plan	Silver Plan
24 Hours/Day Coverage	✓	✓	✓
Out-of-Province Emergency Medical & Other Travel Benefits	\$200,000	n/a	n/a
Total & Permanent Disability**	\$350,000	\$150,000	\$75,000
Loss of Limb/Loss of Sight, Hearing or Speech**	\$150,000	\$150,000	\$75,000
Accidental Death	\$30,000	\$20,000	\$15,000
Unlimited Accidental Dental	10 years	10 years	10 years
Per Tooth After 10 Years	\$1,650	\$1,400	\$1,250

*Benefit limits vary based on plan chosen and the insured's age.

**Only one of these two benefits is payable per child in the event of an accident. For complete descriptions of benefits, benefit limits, conditions, limitations and exclusions, please view the policy online at www.manitobastudentinsurance.ca.

3-Year & 5-Year Plans

Save time and money!

One quick purchase is all it takes to get multiple years of coverage!

Effective date of insurance

Coverage under the Policy begins on the date when we, Old Republic Insurance Company of Canada, or our authorized representative receive your completed application and the premium.

Termination of insurance

For all plans, coverage ends on the earlier of: a) the expiration date shown on the confirmation of coverage; or b) the date you no longer meet the Eligibility conditions.

THE MANITOBA SCHOOL BOARDS ASSOCIATION (The Policyholder)

**Blanket Student Accident Policy No. 100005613 issued by iA Special Markets,
a division of Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.**

Remote Learning FAQ

We recognize this school year has been, and will likely continue to be, unlike any we've had in the past. As such, we hope to establish some guiding principles by which school boards can anticipate how claims are handled while students are learning remotely.

Q: Is the student covered for remote learning while on a live call with a teacher or school staff member?

A: Yes – this would be considered an activity or learning experience approved and supervised by the appropriate authority of the Policyholder.

Q: Is the student covered for remote learning while watching a pre-recorded video?

A: No – given there is no direct supervising authority from the school, coverage would not be extended to the student during this activity or learning experience.

Q: Is the student covered while in the process of completing assignments independently during school hours?

A: No – again, given the students are not on school premises by reason of attending classes, or being supervised by an approved authority of the school, coverage would not be extended to the student.

Q: Is the student covered while in the process of completing normal homework after school hours?

A: No – given the student is not on school premises by reason of attending classes, or being supervised by an approved authority of the school, coverage would not be extended to the student.



L'assurance Accident étudiant

**Vous n'avez pas
encore souscrit
l'assurance
Accident étudiant?**

Souscrivez dès aujourd'hui!

Visitez manitobastudentinsurance.ca en français
ou composez le 1 800 463.5437

Qui est admissible?

Un enfant est admissible à la couverture si :

- a) Il/Elle a plus de 6 mois; et
- b) Il/Elle a moins de 27 ans; et
- c) Il/Elle demeure au Canada, sauf au Québec.

Si un enfant est âgé de 14 ans ou plus à n'importe quel moment pendant la Période de couverture, il doit être étudiant à temps plein dans les 12 mois qui précèdent toute réclamation. Temps plein signifie inscrit à un minimum de 3 cours simultanés pendant une période de 4 mois consécutifs.

Si vos enfants sont inscrits dans de différentes écoles ou de différents conseils scolaires, ils peuvent tous être assurés en vertu de la même police.

Approuvé :

MANITOBA
School Boards
ASSOCIATION

Programme organisé par :
HUB International & Milnco Insurance

Assureur :

 **OLD REPUBLIC INSURANCE COMPANY OF CANADA**

Protégez vos proches 24/7 avec l'assurance accident étudiant

Procurez-vous la protection financière dont votre famille a besoin.

Si votre enfant subit un accident à l'école ou pendant ses loisirs, l'assurance accident étudiant protège votre famille contre les frais qui en résultent, et qui ne sont pas normalement couverts par votre régime d'assurance maladie gouvernemental ou collectif.

Le régime Platine est notre produit vedette à seulement 42 \$ par année

À seulement 42 \$ par année, le régime Platine offre la meilleure valeur de couverture d'assurance accident 24/7. C'est le seul régime qui offre une couverture de frais médicaux d'urgence hors province (jusqu'à 200 000 \$) et d'autres indemnités de voyage en plus.

Votre enfant est-il vraiment protégé?

La couverture des régimes d'assurance maladie gouvernementaux et collectifs des employeurs est limitée. Nous aidons à combler les lacunes.

L'assurance accident étudiant peut-elle vraiment faire la différence?

Exemple : Un élève âgé de 12 ans fait du vélo. Il tombe par dessus le guidon, se fracture la poignée et se craque des dents.

	Régime Platine	Sans l'assurance accident étudiant
Prime annuelle	42 \$	0 \$
Soins dentaires	0 \$	1 515 \$
Soins chiropratiques	0 \$	361 \$
Médicaments prescrits	0 \$	81 \$
Dépenses remboursées	0 \$	250 \$
Déboursements	42 \$	2 207 \$

Choix de trois régimes!

Les indemnités* comprennent :

	Régime Platine	Régime Or	Régime Argent
Couverture 24 heures par jour	✓	✓	✓
Frais médicaux d'urgence hors province et autres indemnités de voyage	200 000 \$	n/a	n/a
Incapacité totale et permanente**	350 000 \$	150 000 \$	75 000 \$
Perte d'un membre/de la vue, de l'ouïe ou de la parole**	150 000 \$	150 000 \$	75 000 \$
Décès accidentel	30 000 \$	20 000 \$	15 000 \$
Frais dentaires accidentels illimités	10 ans	10 ans	10 ans
Frais par dent après 10 ans	1 650 \$	1 400 \$	1 250 \$

*Les limites varient selon le régime choisi et l'âge de l'assuré.

**Seulement l'une des deux indemnités est payable par enfant par accident. Pour le détail des indemnités, limites, conditions, limitations et exclusions de la police, consultez la police en ligne à www.manitobastudentinsurance.ca.

Régime de 3 ans ou 5 ans

Épargnez du temps et de l'argent!
Plusieurs années de couverture en un seul achat!

Date d'effet de l'assurance

La couverture selon la police commence à la date où Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada ou notre représentant autorisé reçoit la demande remplie et la prime.

Fin de l'assurance

La couverture de tous les régimes se termine au plus tôt de : a) la date d'expiration indiquée sur la confirmation de couverture; ou b) la date où vous cessez de satisfaire aux conditions d'admissibilité énoncées plus haut.

Demande d'assurance

L'assurance Accident étudiant

Vous pouvez souscrire en ligne, par téléphone ou par la poste.
Souscrire par la poste : remplissez ce formulaire de demande et envoyez-le avec votre paiement (pas d'argent comptant SVP) à

Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada
C.P. 557, 100 rue King Ouest
Hamilton, ON L8N 3K9

Pour consulter **la police Accident étudiant**, visitez le site Web bilingue www.manitobastudentinsurance.ca. Pour obtenir un exemplaire de la police, indiquez votre méthode d'envoi préférée :

par courriel par la poste (délai de 6 à 8 semaines)

Résumé des primes

	Régime Platine	Régime Or	Régime Argent
1 enfant	42 \$	32 \$	17 \$
2 enfants	84 \$	64 \$	34 \$
3 enfants ou plus	116 \$	88 \$	47 \$

Vous payez ce taux une fois pour toute l'année. Pour les taux de nos régimes de 3 et 5 ans, appelez-nous au 1 800 463.5437.

La couverture commence dès que Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada ou notre représentant autorisé reçoit votre demande remplie et la prime.

Nom de l'étudiant (En lettres moulées SVP. Pour d'autres noms, annexe une feuille séparée.)

Prénom	Nom de famille	Date de naissance <small>AAMMJJ</small>	Type de plan			Nom de l'école et du conseil scolaire
			Platine	Or	Argent	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Nom de parent/tuteur			Adresse		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Ville	Province	Code postal	N° de téléphone		Adresse courriel (en lettres moulées S.V.P.)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

PRIME TOTALE <input type="text"/> \$	Paiement par carte de crédit (selon le cas)			
Cochez votre méthode de paiement préférée : N'envoyez pas d'argent comptant SVP. À préparer les chèques à l'ordre de Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada.	Nom du titulaire de la carte de crédit	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> Chèque inclus <input type="checkbox"/> Paiement par carte de crédit	N° de carte de crédit	<input type="text"/>		Date d'expiration
	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

MMAA

Nom _____
(En lettres moulées)

Signature _____

Date _____

Assureur : Old Republic, Compagnie d'assurance du Canada | C.P. 557, 100 rue King Ouest, Hamilton, Ontario L8N 3K9
Approuvé par : L'Association des commissions scolaires du Manitoba | Programme organisé par : Hub International & Milco Insurance
Visitez www.manitobastudentinsurance.ca pour le détail des protections, conditions, limitations et exclusions.
Après l'achat, si vous n'êtes pas satisfait de l'assurance, vous pouvez retourner la police dans les 10 jours de la recevoir et vous faire rembourser au complet.

L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU MANITOBA
(Le Titulaire de la police)

**Police no 100005613 émise par Special Markets Solutions (Solutions pour les marchés spéciaux),
une division de Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.**

Questions fréquemment posées sur l'apprentissage à distance

Nous reconnaissons que cette année scolaire a été, et continuera probablement d'être, différente de toutes celles que nous avons connues dans le passé. À ce titre, nous espérons établir certains principes directeurs selon lesquels les conseils scolaires peuvent prévoir la façon dont les réclamations sont traitées pendant que les élèves apprennent à distance.

Question: L'élève est-il couvert pour l'apprentissage à distance lors d'un appel en direct avec un enseignant ou un membre du personnel de l'école?

Réponse: Oui - cela serait considéré comme une activité ou une expérience d'apprentissage approuvée et supervisée par l'autorité compétente du preneur d'assurance.

Question: L'élève est-il couvert pour l'apprentissage à distance tout en regardant une vidéo préenregistrée?

Réponse: Non - étant donné qu'il n'y a pas d'autorité de supervision directe de l'école, la couverture ne serait pas étendue à l'élève pendant cette activité ou cette expérience d'apprentissage.

Question: L'élève est-il couvert pendant le processus de réalisation des devoirs de façon autonome pendant les heures de classe?

Réponse: Non - encore une fois, étant donné que les élèves ne sont pas dans les locaux de l'école en raison de la fréquentation des cours ou de la supervision d'une autorité approuvée de l'école, la couverture ne serait pas étendue à l'élève.

Question: L'élève est-il couvert pendant qu'il termine ses devoirs normaux après les heures de classe?

Réponse: Non - étant donné que l'élève ne se trouve pas dans les locaux de l'école parce qu'il assiste à des cours ou qu'il est supervisé par une autorité approuvée de l'école, la couverture ne sera pas étendue à l'élève.